

le 23 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 V. 150** Vœu relatif à la décoration des potelets de rue.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant les potelets, ces petits poteaux utilisés en tant que mobilier urbain pour empêcher le stationnement sur un trottoir ;

Considérant que la Ville de Paris compte plus de 355.000 potelets ;

Considérant certaines petites rues de Paris totalement minérales, et remplies de ces potelets sur une longueur de plusieurs dizaines de mètres ne laissant aucune place à une possible végétation ou à un seul arbre ;

Considérant la volonté des Parisiens de rendre leur ville moins minérale ;

Considérant la volonté de la Mairie de Paris de valoriser l'art urbain et nos artistes "street art" (comme Cyclop, Macadam, Paule, Kinger...) dont la réputation dépasse largement nos frontières ;

Considérant que cet objet de balisage peut, dans le respect de la loi et du choix des rues, devenir un objet artistique, notamment devant des équipements culturels ;

Considérant que le choix d'artistes et de lieu peut se réaliser, dans un cadre délimité avec le concours des conseils de quartier, permettant de rendre factuelle et active la démocratie participative ;

Considérant que ces rues oubliées, deviendraient un lieu de fierté locale, de valorisation de nos artistes, de l'art urbain à la Française ;

Sur proposition de Mme Valérie NAHMIAS et des élus du groupe UDI-MODEM,

Emettent le voeu :

- qu'à défaut de végétalisation de certaines rues de Paris, la Mairie de Paris donne l'autorisation à des artistes sélectionnés de décorer des potelets dans des rues parisiennes.

